

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/941 du 26/10/84
22021 /MTERFPP/DGTFP/DFP/

Portant versement et nomination de
Monsieur TATY Joseph, en service à
la Direction Générale de la Recher-
che Scientifique et Technique dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I du Corps des Chercheurs
et Techniciens de Recherche du Per-
sonnel de la Recherche Scientifique
et Technique.

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 79 ;

Vu la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret 82/842 du 16/09/82 portant statut particu-
lier du Personnel de la Recherche Scientifique et Technique ;

Vu le décret 62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;

Vu le décret 67/50/FP-BE du 24/2/67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;

Vu le décret 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret 84/858 du 13/8/1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu la lettre 0176/DGRST du 3/4/1984 du Directeur Géné-
ral de la Recherche Scientifique transmettant le dossier de l'in-
téressé ;

Vu le Procès-Verbal de la première réunion du Conseil
Scientifique du 30/8/83 page n° 5 ;

Vu l'arrêté 4520/MTPS.DGTFP.DFP du 26/9/1983 ;

Vu le Décret n° 24/800 du 23.7.84 portant organisation
des services des Relations du Gouvernement ;

Vu les instructions du 26/7/84 du Directeur du Cabinet
du Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 82/842 du 16/9/82 susvisé, Monsieur TATY Joseph, Professeur Certifié contractuel de 7° échelon de la catégorie A échelle 3, indice 1540, en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique est versé dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Corps de Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique et nommé à concordance d'indice au grade de Chargé de Recherche de 3° échelon, indice 1540 pour compter du 15 Juillet 1983.

ARTICLE 2 : A titre exceptionnel Monsieur TATY Joseph bénéficie d'une bonification d'un (1) échelon.

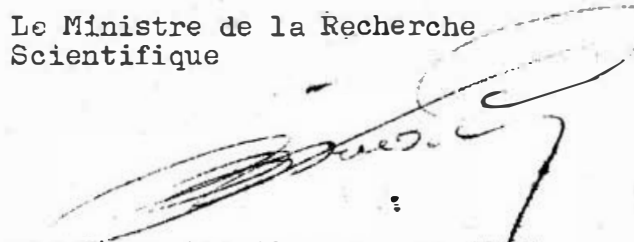
ARTICLE 3 : L'intéressé est classé à titre exceptionnel au 4° échelon, indice ~~1630~~ pour compter du 15/7/83.

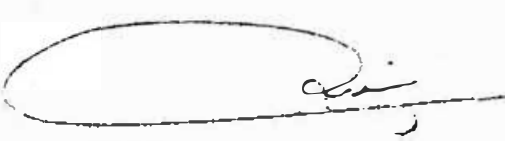
ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 15/7/83 et de la solde pour compter du 1.1.84, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 OCTOBRE 1984

Par le Premier Ministre,

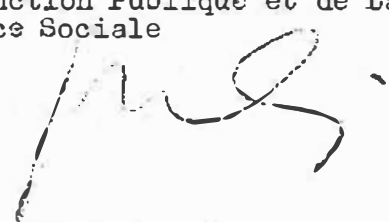
Le Ministre de la Recherche
Scientifique


Pierre Damien BOUSSOUKOU BOUMBA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Fonction Publique et de La
Prevoyance Sociale

Le Ministre des Finances et du
Budget


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itihi Ossétourba LEROUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/BST.....1
DGB.....3
MRS.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2